

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

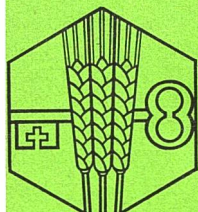
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



12

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen *

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Décembre 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

1976

- année de récession, certes, mais aussi
- année réconfortante pour le mouvement Raiffeisen suisse

Il est de bon ton de proclamer, à l'occasion des assemblées commémoratives et jubilaires, que nos institutions locales d'épargne et de crédit ont débuté dans des conditions difficiles. En effet, à l'époque héroïque de l'introduction de ce mouvement coopératif dans notre pays, la situation économique des populations de nos communes rurales, qui furent de tout temps le champ d'activité de prédilection de nos valeureux pionniers, n'était en rien comparable à celle des années de vaches grasses qui semblent maintenant s'estomper, à leur tour, dans la nuit des temps. Les ressources étaient infiniment plus modestes, les possibilités d'amélioration du niveau de vie quasiment nulles. Néanmoins, notre mouvement parvint à s'implanter d'abord, puis à consolider ses fondements ce qui lui permit, par la suite, de traverser des périodes difficiles, critiques, non seulement pour nos mutualistes mais encore pour le pays tout entier. Nous songeons aux deux interminables guerres mondiales de la première moitié

de ce siècle ainsi qu'aux années de crise qui précédèrent le second conflit et ébranlèrent jusque dans ses fondements la vie politique et sociale d'états bien plus grands et apparemment bien plus puissants que le nôtre.

La récession a marqué de son sceau l'exercice qui arrive à son terme. Elle nous a valu certes son lot de soucis, de difficultés, de craintes parfois. Mais, tout spécialement en ce qui concerne notre mouvement, l'année 1976 fera date dans son histoire et restera

dans notre souvenir comme une étape réconfortante, lumineuse même.

Nous le devons en premier lieu à la clairvoyance des plus de 10 000 dirigeants de nos Caisses locales, clairvoyance manifestée durant les jours de prospérité, qui trouva son expression dans une conduite prudente des affaires de leurs coopératives. Confrontés à certains excès issus de l'imagination de grands capitaines de l'industrie et du commerce qui crurent que la croissance extraordi-

Bonne et heureuse année

aux collaborateurs et aux lecteurs
de notre organe de presse

aux présidents et aux membres
des comités de direction et des conseils de surveillance

aux gérantes et aux gérants

aux membres et aux clients
de nos coopératives d'épargne et de crédit !

A tous, nos souhaits les plus sincères
de bonheur et de prospérité pour 1977

La rédaction du « MESSAGER RAIFFEISEN »

naire d'une longue série d'années particulièrement fastes allait durer éternellement, les responsables de nos institutions ont su raison garder. Leur mérite est d'avoir compris que certaines lois et règles immuables aussi bien en économie que dans d'autres secteurs de la vie de l'homme ne peuvent pas être transgressées en vain. Et ils donnèrent la preuve la plus éclatante de leur sagesse en 1973 encore, en dotant « leurs » Caisses Raiffeisen de nouveaux statuts assurant un élargissement des prestations de service, tout en restant bien conscients toutefois que cette modernisation de leur charte fondamentale ne devait en aucun cas être acquise au détriment de ces deux précieux trésors qui leur sont confiés : l'estime et la confiance de toutes les classes de la population du pays, qui se traduisent par un élargissement harmonieux et constant du capital-épargne indispensable à la poursuite de leurs buts. Ils en furent récompensés par la fidélité de leurs membres et clients, même si ici ou là nos modestes Caisses durent céder le pas, dans le domaine du crédit notamment, à de plus puissants qu'elles, éternels chasseurs de nouveaux records dans les domaines du développement et du rendement. Leurs bases saines, renforcées par leurs nouveaux statuts, leur valurent de traverser les douze derniers mois sans retouches notables à une politique d'investissement qui avait de tout temps été mesurée non seulement à l'aune d'une conjoncture exceptionnelle mais encore et surtout à celle des possibilités et des moyens des femmes et des hommes de nos classes moyennes, auxquels doit être accordé un crédit pondéré, à long terme, un crédit qui ne surcharge pas le débiteur mais qui, bien au contraire, doit lui faciliter la traversée des passages les plus difficiles de son existence.

L'exercice sous revue nous a procuré d'autres satisfactions encore. Le Congrès Raiffeisen suisse

du 12 juin à Lausanne a adopté les nouveaux statuts de l'Union suisse, dont la révision générale devenait inévitable à la suite de l'adaptation, il y a trois ans, de ceux des Caisses affiliées. La refonte des statuts d'une organisation faîtière dont les membres se recrutent dans toutes les classes sociales des régions si diverses du pays était une œuvre délicate, presque une gageure. Le projet rédigé par une Commission ad hoc et approuvé par les conseils supérieurs de l'Union avait préalablement été passé au crible fin par les comités de toutes les fédérations et soumis à l'appréciation de leurs assemblées de délégués. De précieuses propositions et suggestions purent ainsi être retenues à temps encore. Le projet épuré, présenté à Lausanne, était bien en quelque sorte le fruit d'intenses études et d'une collaboration étroite à tous les échelons de notre mouvement. Et c'est ainsi qu'à l'unanimité des suffrages exprimés, ces nouveaux statuts furent ratifiés par le Congrès Raiffeisen de cette année. Une splendide réussite !

Les relations étroites entre les Caisses locales et leur organisation centrale furent, à de rares exceptions près, empreintes d'une louable franchise, d'une cordialité de

bon aloi. Le désir de nos dirigeants de parfaire constamment leur formation de gérants de l'épargne populaire s'est exprimé de façon tangible lors de nombreux cours d'instruction et séminaires, tous très fréquentés. Le résultat général des révisions effectuées jusqu'à ce jour peut être qualifié de bon à très bon, tous les bilans sont intacts, les retombées de la récession sont, dans nos rangs, à peine perceptibles et ne donnent lieu à aucune crainte exagérée quant à l'avenir de chacune de nos Caisses.

Ces constatations nous renforcent dans la conviction que, pour nous, l'année 1976 fut reconfortante, lumineuse même.

En guise de conclusion, nous reprendrons ici un passage de l'appel lancé au Congrès Raiffeisen de Genève, en 1940, donc à un moment particulièrement critique, par l'éminent magistrat que fut feu I. Anken, conseiller d'Etat genevois et fidèle ami de notre mouvement :

Chers amis des Caisses locales, redoublez de courage, l'avenir est à vous parce que vous poursuivez une œuvre capitale, saine et féconde.

-pp-

Dieu ne fait pas d'économies !

Nous sommes entrés dans une période d'austérité. Les budgets de nos communes, de nos cantons, de la Confédération, sans oublier nos CFF dévoilent de fâcheuses tendances déficitaires. Il faut économiser, tracer des subventions, remettre à plus tard bien des projets. Ce n'est certes pas facile après des années de constante croissance économique. Toutes ces préoccupations suscitent un climat maussade d'inquiétude. Au-devant de quoi va-t-on ? Quel sera le prix du pétrole ? Comment évoluera notre commerce extérieur ? Comment résoudra-t-on le problème de l'emploi ?

C'est ainsi qu'à travers toute l'Europe et le monde cette période des fêtes est dominée par des soucis matériels, légitimes certes, mais qui semblent dresser un écran épais devant toute espérance.

Il faut faire des économies, se restreindre; après tout cette cure n'a pas que des aspects négatifs. Nous avons quelque peu, au cours des ans écoulés, perdu le sens de la mesure et nous nous sommes parfois engagés, bien à la légère, dans des aventures dont les structures étaient fort fragiles. Et surtout, trop souvent, nous sommes devenus les objets résignés de fausses et illusoires puissances.

Ce serait une grande illusion que de croire qu'il suffit de se serrer momentanément la ceinture pour que tout aille mieux dans quelques mois. La récession, il faut le répéter, n'est qu'un aspect d'une crise qui remet en question notre raison d'être, la qualité de notre vie.

L'Avent et Noël nous rappellent que Dieu, lui, ne fait pas d'économies. Il se donne à nous tout entier en son Fils qui naît à Bethléhem. Ce trésor d'amour et de sagesse, Il le met librement à notre disposition, à la condition toutefois que nous nous souvenions que l'homme, ce n'est pas de pain seulement qu'il vit, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

Avons-nous déjà réfléchi qu'il ne suffit pas de tenter, par tous les moyens, d'assurer l'équilibre de nos budgets si nous voulons vivre dans la paix et la concorde, mais qu'il nous faut aussi revoir l'état de notre vie du dedans ? Nos préoccupations et nos soucis matériels ne nous entraînent-ils pas singulièrement à négliger les ressources que nous mettons à la disposition de nos âmes pour qu'elles soient vivantes et robustes, aptes à dominer les soucis de l'heure et à trouver des solutions capables d'assurer notre avenir ? Pour réaliser le nécessaire équilibre de notre budget de vie, il nous faut puiser au trésor de grâce que Dieu met si généreusement à notre disposition. Il nous faut, sans fausse honte, sans faux arguments puisés aux trop faciles sources de notre raison, prendre le chemin de l'étable de Bethléhem, et retrouver, dans la fraîcheur de la foi, dépouillée de tout le ballast de nos humaines sagesse, le trésor caché dans l'inconnu du petit enfant vagissant entre le bœuf et l'âne gris. Le trésor d'un Dieu qui se fait homme afin que nous puissions le connaître et le retrouver. En le retrouvant nous pourrions nous retrouver nous-mêmes et retrouver les autres.

Ainsi, autour de la crèche de Bethléhem pourra s'amorcer le grand tournant de notre histoire contemporaine, savoir la création d'une société nouvelle, puisant sa sagesse auprès de l'enfant, Emmanuel, Dieu avec nous. Tirant du trésor de l'amour de Dieu notre raison d'être, puisant dans les richesses jamais épuisées de la grâce,

nous pourrions rééquilibrer le compte de notre vie intérieure, condition préalable et nécessaire à tout équilibre politique, économique et social.

Les temps difficiles, qui sont les nôtres, auront un aspect positif, s'ils nous sont l'occasion de retrouver le

sens premier de nos actions individuelles et communautaires. Ce sens qui doit se concrétiser dans la justice, la fraternité et la solidarité. Éléments sans lesquels tous nos efforts pour retrouver la sécurité et la paix seront vains.

DuBois

Noël: Fête de l'Enfant-Dieu - Noël: fête de l'enfant

Tout le mois de décembre nous vivons dans la lumière et la clarté de Noël : et cette fête nous invite à la prière, à la joie mais aussi à la réflexion : réflexion rendue facile par la richesse inépuisable du thème de Noël...

Noël : fête de l'Incarnation... « et le Verbe s'est fait chair », nous dit l'évangéliste...

Noël : fête de la paix : paix sur la terre, nous dit l'évangéliste... un enfant nous est né, un fils nous est donné. Prince de la paix, nous dit le prophète Isaïe.

Noël : fête de la Rédemption. Écoutez le magnifique résumé de l'Épître aux Romains : par un seul homme le péché est entré dans le monde; la grâce et le salut sont entrés dans le monde par un seul homme : Jésus-Christ.

Mais Noël est avant tout la fête de l'Enfant.

Depuis François d'Assise et sa crèche vivante dans la forêt de Greccio, le peuple chrétien aime à se réunir autour de la crèche et de l'Enfant, depuis les santons tout auréolés de la poésie de la Provence jusqu'aux somptueuses crèches baroques de Bavière et de Naples.

Noël : fête des berceaux. L'enfant, c'est la vie, l'enfant, c'est l'avenir. Donner la vie à un enfant, c'est un acte de foi, c'est un acte d'espérance, c'est surtout un acte d'amour. Un peuple sain, un peuple chrétien aura toujours des berceaux.

Noël : fête de la douceur et de la chaleur familiale. La chaleur du nid, comme disent nos compatriotes d'outre-Sarine. Un enfant a besoin de cela, comme une fleur a besoin de soleil

pour s'épanouir, comme un œuf couvé a besoin de chaleur pour éclore.

Victor Hugo, comme beaucoup de poètes, était un grand voyageur. Et à l'âge mûr, il retourne en Espagne, où il a passé d'heureuses années de jeunesse. Son père, le général Hugo, était engagé dans la guerre d'Espagne, si fatale à Napoléon et il voulait avoir sa famille pas trop loin du front. Et le fils se rappelle : Oh ! le bon temps, les douces et rayonnantes années... « J'étais petit, j'étais aimé, j'avais ma mère. »

Noël, fête de la joie familiale. Joie d'avoir un enfant, mais aussi joie que donne un enfant... ça bouge, un enfant, ça remplit la maison... A quoi bon répéter les vers de Victor Hugo, que tout le monde connaît :

« Lorsque l'enfant paraît, le cercle de
[famille]
Applaudit à grands cris; son doux
[regard qui brille]

Fait briller tous les yeux.

Il est si beau, l'enfant, avec son doux
[sourire...]

Noël : fête des foyers chrétiens. L'influence humaine des parents sur les enfants est considérable. Le grand poète allemand Goethe écrivait à propos de ses parents : « De mon père j'ai la haute stature et le sérieux de la vie; de ma mère, j'ai une certaine gaîté et le don de conter, de raconter des histoires », ce qui pour un écrivain est essentiel.

Influence humaine, mais aussi et surtout chrétienne. Je crois qu'on peut dire des parents de Jésus ce que l'évangéliste écrivait des parents de Jean-Baptiste : tous deux étaient justes devant Dieu, marchant dans tous les commandements et ordon-

nances du Seigneur, d'une manière irréprochable. Comme les coureurs olympiques se transmettent la flamme de l'un à l'autre, prêtres et pasteurs, nous connaissons des parents qui transmettent fidèlement à leurs enfants le flambeau de la foi, qu'ils ont eux-mêmes reçu. On peut donner beaucoup de choses à un enfant, mais l'essentiel, je crois, c'est de lui donner Dieu et de le donner à Dieu.

Vous voyez que cette fête de Noël peut être un sujet de réflexion très utile pour nos familles et pour leurs enfants.

Terminons par deux souhaits, l'un humain, l'autre chrétien.

Le souhait humain, nous l'emprunterons de nouveau à Victor Hugo :

Seigneur préservez-moi, préservez
[ceux que j'aime...]
De jamais voir, Seigneur, l'été sans
[fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans
[abeilles,
La maison sans enfants.

Et j'ajouterai bien simplement un souhait chrétien : Que le Seigneur peuple nos familles de croyants, et et plus tard son ciel d'élus.

Abbé Christophe

Eurochèque

(cb) Le groupe de travail Eurocheque a tenu séance à Genève les 7 et 8 octobre 1976. Les treize pays * dont les banques émettent des cartes de garantie affiliées à l'Eurocheque étaient représentés. De nouveaux progrès ont été réalisés dans l'extension du système.

A fin 1975, on comptait en Europe environ 23 500 000 titulaires de cartes affiliées au Système Eurocheque.

Le Swiss Cheque est également intégré au Système Eurocheque; il permet non seulement le paiement de biens et services en Suisse mais également de retirer de l'argent comptant dans les banques en Suisse et à l'étranger. On dénombre actuellement quelque 145 000 guichets de paiement dans 38 pays de l'Europe et des pays du Bassin méditerranéen.

* République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse.

Des lynx en pays de Vaud

26 juin 1976 : jour historique pour la nature vaudoise. Après 146 ans d'absence, le splendide félin fait à nouveau partie de notre faune. Venant de Tchécoslovaquie, et après une quarantaine de cinq semaines au zoo de Bâle durant laquelle ils furent vaccinés contre la rage, deux lynx mâles

ont été libérés dans un vaste cirque rocheux entouré de forêts sauvages, dans la réserve fédérale du Muveran-Diablerets.

Ainsi, après Unterwald, les Grisons et Neuchâtel, le canton de Vaud, par la Ligue vaudoise pour la protection de la nature (section de la LSPN),



Après 146 ans d'absence

Les précieuses caisses sont déchargées, contenant deux lynx mâles venant de Tchécoslovaquie. Après un bond impressionnant, le premier lynx s'arrête, se retourne, regarde paisiblement l'assistance, puis s'en va vers sa liberté, tranquillement, pas à pas. Le second, plus rapide, gagnera la forêt au galop, puis au petit trot après avoir insolemment, au sortir de la caisse, dévisagé les « initiés » présents. Le comportement de ces deux lynx a prouvé, une fois de plus, leur caractère inoffensif.

Société pour la protection de la nature (Photos S.M.)



vient allonger la liste des cantons « ré-introducteurs ». La région où les félins ont été lâchés est particulièrement bien indiquée et offre de sûres retraites pour les animaux. En effet, si l'on consulte la carte, on constate qu'à très longue distance, ils sont « emprisonnés » par la civilisation ou les obstacles naturels donnant la garantie qu'ils ne s'échapperont pas de la zone d'habitat prévue.

Cette sympathique opération a été effectuée en présence d'une délégation de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, d'un représentant de l'Office fédéral de protection de la nature, de quelques « initiés » et du surveillant de la faune de la région, M. Daniel Ruchet, qui précisait : « Outre qu'il s'agit là d'une action visant à reconstituer ce que nos ancêtres ont stupidement détruit, je suis persuadé que la présence de lynx dans les alpes romandes aura un effet salutaire sur l'évolution de la faune. Le lynx est absolument inoffensif et le rôle qu'il joue est essentiel à l'équilibre écologique ».

Les lynx vaudois sont deux mâles de 4 et 5 ans pesant 17 et 19 kg. On attend impatiemment l'importation de deux ou trois femelles; les félins vendus par les services de la faune tchécoslovaque sont capturés sous contrôle et on ne peut pas les choisir délibérément. D'autre part, les captures sont limitées et il faut se contenter des animaux disponibles, raisons pour lesquelles ce ne sont que des mâles qui ont été lâchés. Mais dès qu'il y aura des femelles...

S. M.

La faune suisse disparue au siècle dernier se reconstitue : après les bouquetins, les castors, les chats sauvages (leur disparition n'a jamais été certaine, mais ils n'ont pas été vus pendant longtemps) les lynx. Bientôt le gypaète barbu.

Pensée

Nul ne s'est jamais perdu dans le droit chemin.

Goethe

Chronique économique

Economie suisse : la reprise contrariée

Si on devait définir la situation économique suisse en cette fin d'année, on pourrait dire que la reprise se montre hésitante et que si certains indicateurs économiques restent optimistes, d'autres sont à la baisse. Reprise hésitante ici, crise plus profonde ailleurs et en particulier dans certaines activités régionales.

Selon une enquête récente de l'UBS auprès de 250 chefs d'entreprises, « le climat économique semble devoir s'améliorer légèrement ». Les industriels attendent en effet une meilleure entrée des commandes pour les derniers mois de l'année, ceci en comparaison avec le dernier trimestre 1975. Ce qui est cependant certain, c'est que l'on ne peut s'attendre à une amélioration des bénéfices — le nerf de l'activité économique — ni des investissements, les deux choses étant d'ailleurs liées. C'est précisément, nous le verrons plus loin, cette carence des investissements qui empêche la reprise de s'installer sérieusement.

L'industrie et la construction

L'industrie est en lente amélioration par rapport à 1975, si l'on se base sur la production et sur les perspectives à court terme. On doit cependant s'attendre à devoir faire face à des prix toujours plus comprimés. Dans certains secteurs, la surévaluation du franc suisse a permis à des concurrents étrangers de s'installer sur le marché suisse ou à prendre des marchés traditionnellement réservés aux exportateurs suisses. L'industrie des machines a vu et voit actuellement ses ventes augmenter et en particulier les exportations. Les commentateurs de cette branche économique relèvent l'importance à moyen et long terme de l'assistance technique pour la promotion des exportations.

Pour la construction et compte tenu de la comparaison avec la période de vaches grasses que nous avons connue, on ne peut afficher qu'un optimisme très tempéré. Nous vivons ac-

tuellement une période de restructuration, de redimensionnement parfois douloureuse, ceci jusqu'à un rééquilibrage de l'offre et de la demande. La politique d'investissements des pouvoirs publics en matière d'infrastructure jouera un rôle températeur qui permettra une restructuration sans que l'on puisse parler de crise réelle.

Revenons à la situation générale et tentons une comparaison entre la fin de 1976 et les derniers mois de 1975. Cette comparaison est pessimiste dans certains secteurs et en particulier dans la construction des logements (— 39,2 % en tenant compte des travaux effectués dans 92 villes suisses), dans les projets acceptés de construction de fabriques (— 22,3 %) et également dans l'émission des actions suisses (— 2,6 %). Quant au chômage, alors que la moyenne annuelle pour 1975 était de 10 170 chômeurs, on dénombrait 14 901 chômeurs en août 1976. Cependant, la situation s'est améliorée ces derniers mois puisque l'OFIAMT dénombrait 12 900 chômeurs à fin 1976. Autre aspect positif : le plus grand nombre de places vacantes. En effet, on estimait à 5000 le nombre de places vacantes en août 1976 alors que la moyenne annuelle de 1975 était de 2813 places.

Les indices sont cependant à la hausse et permettent un relatif optimisme dans les secteurs suivants : production industrielle, importations, exportations, masse monétaire, emprunts étrangers en Suisse et emprunts suisses, volume des débiteurs des banques suisses, placements hypothécaires, dépôts d'épargne et livrets d'épargne, obligations de caisse etc... Tous ces indices ne sont pas nécessairement positifs, mais ils permettent cependant de créer un outil favorable à la reprise des investissements.

Ces constats d'optimisme doivent cependant être tempérés de la manière suivante :

1. Si les indices et les statistiques reflètent l'allure générale, ils restent des moyennes et ne signifient pas grand-chose pour l'entreprise ou l'industrie menacée de faillite ou pour l'entreprise qui doit accepter des commandes à des conditions parfois ruineuses. C'est le cas en particulier de l'horlogerie ou de certaines entreprises de cette branche.

2. Nulle part ne se manifeste un mouvement de grande reprise généralisée et en particulier dans le domaine des investissements.
3. La confiance généralisée n'est pas encore rétablie, ni dans l'industrie, ni dans l'opinion publique, bien que la demande privée de biens de production soit en légère hausse.

Le cas suisse

C'est devenu une vérité à La Palice que dire que notre économie ne connaîtra plus de croissance avant que les grandes nations industrielles ne s'engagent elles-mêmes dans la reprise. Or, ces derniers mois, cette reprise s'est affaiblie dans presque tous les pays industriels. On peut résumer cette situation en citant la Commission de recherches économiques : « Ce récent fléchissement n'annonce pas forcément un arrêt prématuré de l'essor, mais il dévoile manifestement l'absence de fortes impulsions dans le secteur des investissements ». Nous en sommes donc à une sorte de point mort, ceci dans le contexte insoluble de l'anarchie du système monétaire.

Comment dès lors peut-on expliquer la relative bonne tenue de l'économie suisse en cette fin d'année ? On donne à cela deux explications : le succès de la lutte contre l'inflation et la baisse importante des taux d'intérêt. On peut ajouter les avantages certains que peut représenter pour les importateurs la surévaluation du franc suisse — laquelle surévaluation n'a pas que des inconvénients ! — la politique généralement raisonnable des syndicats en matière salariale ainsi que les progrès réalisés en matière de productivité du travail.

Cette fin d'année verra malheureusement encore des entreprises devoir affronter de très graves difficultés. Nous pensons en particulier à certaines entreprises du secteur horloger, lesquelles souffrent plus que d'autres de la position du franc suisse pour deux raisons : cette industrie est tournée presque exclusivement vers l'exportation et elle profite relativement peu de la baisse des prix des matières premières importées, le prix de revient horloger comportant un grand pourcentage de frais de main-d'œuvre. Nous connaissons plusieurs entreprises horlogères, hier prospères, qui doivent aujourd'hui se battre pour

conserver leurs marchés et cela à des conditions de prix et délais de paiements douloureuses. Nous citons un chef d'entreprise : « Non seulement nous devons accepter des commandes à des conditions qui nous sont imposées, mais encore devons-nous devenir nos propres banquiers pour financer notre production... » Ainsi donc, nous restons très pessimistes pour les prochains mois en matière d'industrie horlogère et en particulier pour certaines entreprises.

Conclusions

Nous ne voudrions pas terminer notre chronique sur une note pessimiste. Si certains secteurs industriels connaissent actuellement de grandes difficultés, il semble bien qu'en général la récession se soit tassée. D'autre part, certains indicateurs économiques semblent montrer une nouvelle tendance à une reprise des investissements industriels en particulier aux USA et ceci pour le milieu de 1977.

Il est malheureusement impossible de faire des prévisions certaines et peu d'économistes s'y hasardent aujourd'hui. La reprise généralisée est liée, répétons-le, à celle de la confiance qui doit se manifester par la reprise des investissements industriels. Sans jouer à Mme Soleil, nous pouvons penser que 1977 restera une année de faible croissance, mais également une année où l'espoir sera permis. Nous préférons, quant à nous, une reprise lente et sûre à une envolée trop rapide. Nous ne devons pas ou-

blier que l'inflation n'est de loin pas encore vaincue et c'est là sans doute que réside le frein à la reprise.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

La direction de l'administration centrale a remis à toutes les Caisses affiliées la circulaire de fin d'année réservée à la fixation des taux d'intérêt pour 1976.

L'échelle des taux est dressée en séance commune du comité de direction et du conseil de surveillance. Tout en offrant aux déposants et aux débiteurs des conditions favorables, les dirigeants de nos institutions veilleront au maintien d'une marge de gain suffisante, assurant la couverture des frais généraux (salaire, impôts, frais d'administration et de propagande, etc.).

En plus de cela, le bénéfice doit correspondre au volume du bilan et des engagements de la Caisse et permettre une alimentation appropriée des réserves, seul moyen pour nos coopératives d'épargne et de crédit de renforcer leurs fonds propres effectifs.

Nous ajouterons, une fois de plus, qu'une communication destinée aux Caisses Raiffeisen de tout le pays ne peut pas tenir compte des particularités et des besoins de chacune des 1176 institutions affiliées.

L'Union suisse est à l'entière disposition des dirigeants des Caisses pour tout renseignement complémentaire.

-pp-

M. P. Schwager, ancien directeur, a 75 ans...

Le 27 novembre dernier, M. Paul Schwager, ancien directeur, fêtait son 75^e anniversaire. Nous avons naturellement profité de l'occasion pour lui envoyer nos meilleurs vœux à la Tannenstr. 25, à Saint-Gall, son domicile actuel. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, de nombreuses futures années de santé et de bonheur.

M. Paul Schwager s'est démis de ses fonctions de directeur de la banque centrale le 30 novembre 1970. Pendant 28 ans, dont 17 en qualité de directeur, il a rendu d'éminents services au mouvement Raiffeisen et a

contribué à façonner l'image de marque de la banque centrale. Ses connaissances approfondies de la branche bancaire, sa vue d'ensemble des problèmes et questions économiques de même que son assiduité constante nous ont toujours impressionné. C'était un connaisseur, un calculateur réfléchi, un directeur qui a toujours suivi la bonne route, même au prix d'inconvénients ou de désagréments personnels. Les autorités supérieures de l'Union pouvaient compter sur lui car elles savaient par expérience, que lors de chaque décision importante à



le devoir de la reconnaissance. Ses remarquables et inoubliables services ont exercé une influence favorable sur la bonne marche des affaires de la banque centrale d'abord, de l'Union suisse tout entière ensuite.

Nous réitérons à M. Paul Schwager ainsi qu'à son épouse tous nos vœux de bonheur et de longue vie.

J.R.

(traduction)

Tirons le rideau

L'écrivain André Chédel le disait récemment : « Les divers aspects des « mass media » ont engendré une pollution mentale aussi dangereuse que la pollution matérielle et dont les effets sont universels ». Et il citait que l'Américain moyen vit actuellement environ 1300 heures par an devant son poste de télévision, soit autant qu'à son travail. De leur côté, les enfants des Etats-Unis de moins de 14 ans passent le 65 % de leur temps de « veille » devant la télévision. A 14 ans, ils auront vu assassiner quelque 18 000 personnes. Un peu plus tard, ils auront englouti environ 350 000 films publicitaires. On peut en déduire que, finalement, c'est 10 ans de leur vie qu'ils auront sacrifiés au petit écran, lequel, par sa surabondance d'informations, d'images et d'histoires toutes prêtes, entraîne, chez ceux qui en abusent, passivité, manque de curiosité et stérilisation de l'imagination.

Où en est-on chez nous dans ce domaine ? Il est difficile de l'évaluer. Ce n'est probablement guère mieux. La télévision est en soi une magnifique réalisation de la science. L'idéal serait de rester constamment sélectif et perspicace devant l'avalanche des programmes et, surtout, de préserver les enfants de cette agression quotidienne irrésistible, sachant qu'elle leur pose des problèmes dont nous ne saurions imaginer la gravité et la portée.

Qu'en est-il maintenant du cinéma ? Chez nous toujours, régulièrement quelques bons films, mais aussi une solide proportion de violence, d'érotisme et de pornographie. Il n'est certes pas besoin d'y aller. Mais ceux qui s'y rendent, s'ils sont influençables, deviennent sans doute candidats à la pollution mentale.

En consultant un « Pariscop » (une semaine de spectacles parisiens), je m'aperçois que, dans les grandes villes, on est encore mieux servi : sur les quelque 200 films proposés, on trouve environ 14 films d'aventures, 30

comédies, 23 comédies dramatiques, 5 films musicaux, 9 dessins animés, documentaires et courts métrages, 14 drames psychologiques, 24 bandes érotiques, 2 films d'espionnage, 5 films fantastiques, 6 films politiques, 6 films à grand spectacle, 22 films de violence et karaté, 4 films d'horreur, 9 policiers, 12 westerns, etc. A noter que ces genres sont soigneusement définis dans l'opuscule en question et que souvent ils s'interpénètrent. En outre, le genre érotique pourrait souvent s'intituler pornographique. Remarquons encore que, proportionnellement au nombre d'habitants, ce n'est probablement pas pire que ce qui nous est offert dans les cités helvétiques.

Pourtant, ce qui semble aller plus loin, ce sont les théâtres érotiques, mentionnés comme tels et interdits aux moins de 18 ans, au nombre de sept, et bien loin des sept degrés de la perfection ! Leurs protagonistes croient bon de signaler noir sur blanc, par une « mise en garde » dans « Pariscop », que deux de ces prétendus théâtres vont « jusqu'au bout » : « Les directions de ces établissements, malgré la haute qualité des spectacles présentés dans ces deux salles, tiennent à avertir le public que tous les actes sexuels sont réellement consommés et qu'aucune simulation ni trucage ne viennent tempérer le caractère extrêmement réaliste de ces scènes. »

A bon entendre, salut ! A bon « voyeur » aussi !

Tirons le rideau. (sps)

Luce Péclard

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		14.40
« Bureglück »		15.40
« Montagnard »		17.—
Von Arx - Tabacs		
5013 Niedergösgen	100 Brissagos	31.—
(Soleure)	200 Habana	33.70
Tél. (064) 41 19 85		Retour en cas de non-convenance.

prendre, tout avait été préparé minutieusement. La preuve de sa circonspection réside dans le fait que, sous sa direction, la banque centrale n'a enregistré aucune perte.

Le directeur Schwager était un chef exemplaire qui ne demandait jamais des autres plus que ce qu'il exigeait de lui-même. Il joignait la sévérité à une bonté pleine de compréhension; rien ne lui échappait. Il était toujours disponible pour chacun, même si cette sollicitude l'obligeait souvent à quitter tard dans la soirée son poste de travail. Soignant les détails, prêchant l'exemple de l'économie, de l'exactitude, des égards dus au prochain et payant ainsi de sa personne, M. Paul Schwager a été pour nous l'incarnation du parfait Raiffeiseniste.

Le directeur Schwager a porté le poids principal de la construction du nouveau bâtiment de l'Union. Son plus grand souci fut de trouver au centre de Saint-Gall l'emplacement idéal. Il fallut pour atteindre ce but des années de patience, des nerfs à toute épreuve et... d'habiles négociations. Lui-même considérait cette réalisation comme la plus importante de sa carrière.

L'âge d'une retraite bien méritée ne lui permit pas de terminer personnellement cette belle œuvre. Son successeur eut le privilège de la poursuivre et de l'achever sans trop d'embûches, ceci grâce aux excellents préparatifs et travaux qui avaient été exécutés sous la houlette de son prédécesseur.

L'hommage que nous rendons ici à M. Paul Schwager nous est dicté par

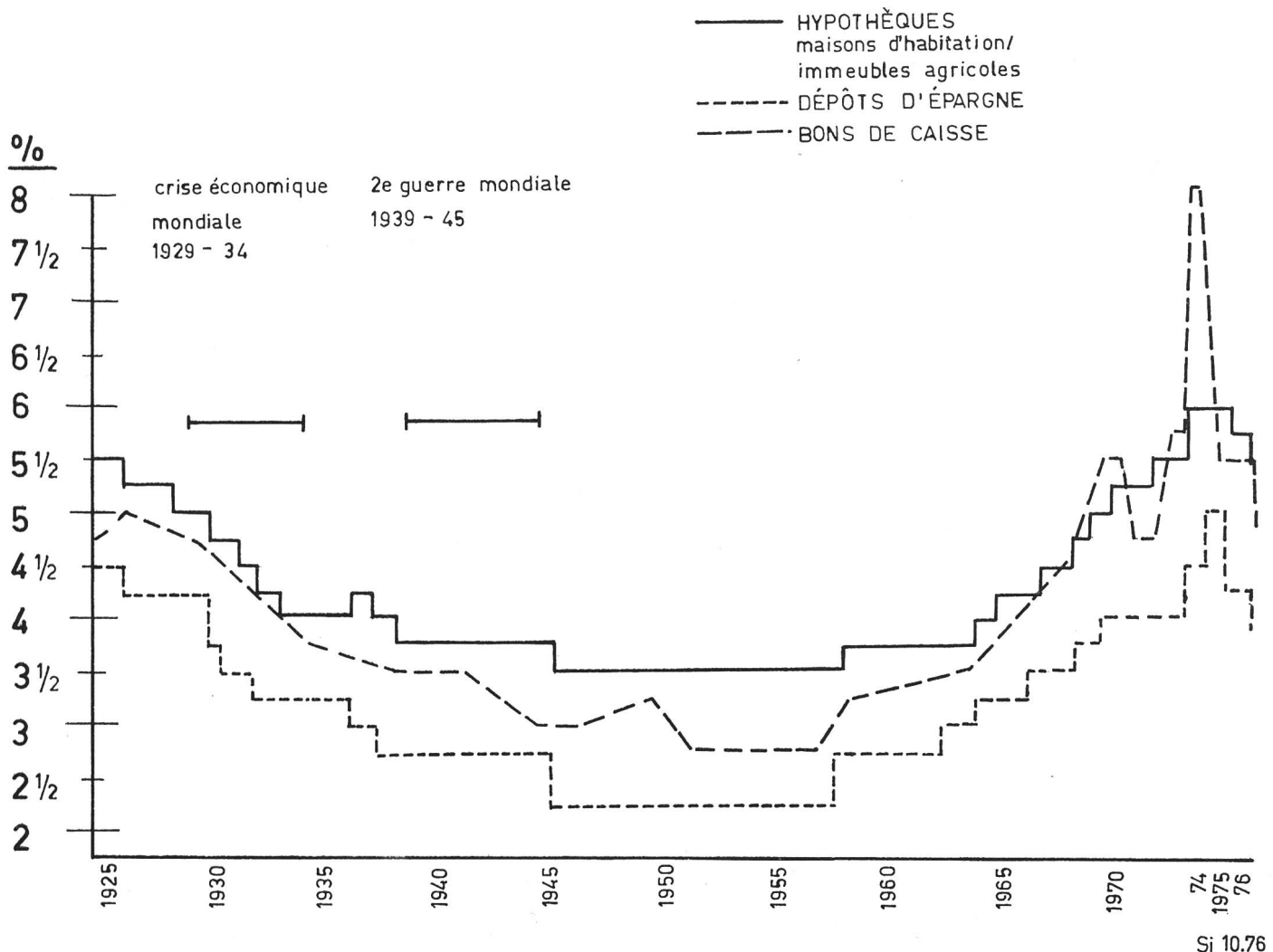
Statistique de l'évolution du taux de l'intérêt des années 1925 à 1976

La statistique ci-dessous du taux de l'intérêt de 1925 à 1976 nous incite à réfléchir sur le déroulement de la politique monétaire des 50 dernières

années. Ce diagramme montre clairement la montée et la baisse des taux comme aussi les périodes calmes. A chaque variation des taux correspond

un motif : surabondance ou manque d'argent, défiance ou confiance.

La baisse du taux de 1925 à 1933 est frappante. C'est le temps de tran-



sition de l'état de paix à des tensions dangereuses, qui, finalement, aboutirent à une crise économique et à la deuxième guerre mondiale. Le diagramme montre ensuite une longue période calme jusqu'en 1965. Nous savons qu'alors, il y a 11 ans, commença la montée extraordinaire de la conjoncture, qui atteignit son apogée dans les années 1973/74 et baissa d'une manière insoupçonnable en 1975. Le diagramme fait ressortir tout cela distinctement. A la recherche de valeurs réelles et par peur de l'inflation on s'endetta sans tenir compte du taux de l'intérêt. Ce que nous avons vécu dans les deux dernières années

n'a pas son pareil dans l'histoire financière de notre pays. En regardant en arrière nous sommes surpris que le niveau du taux ait continuellement baissé pendant la crise économique mondiale 1929-1934. Ce n'était pas le manque d'argent qui en était la cause, mais l'absence de confiance dans l'avenir. On avait des biens en abondance, mais personne ne voulait investir par crainte d'un abîme sans fond.

Bien que la crise 1929-1934 ait été déclenchée par d'autres causes que la récession actuelle, elles se ressemblent par certains points. Soyons heureux qu'entre-temps la science ait ac-

quis d'importantes connaissances pour combattre les crises économiques, si bien que nous pouvons espérer trouver un chemin au bord duquel fleurissent des roses du bon sens et de la confiance. La pointe de 1975 du diagramme devrait rester en notre mémoire comme signe d'alarme.

J. Roos
directeur de la Banque centrale
(trad. -Rae-)

Proverbe arabe

Dans une bouche close, il n'entre point de mouche.

Le cautionnement collectif vu par la Coopérative de cautionnement des arts et métiers

La Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers et le commerce de détail (CSC) est pour cette branche de notre économie ce que la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse est pour nos Caisses affiliées et pour notre mouvement tout entier.

Après avoir ouvert largement nos colonnes, dans les derniers numéros, à notre propre institution, nous reproduisons aujourd'hui un exposé que nous avons reçu il y a plus d'un an déjà, mais dont l'actualité demeure.

Les dirigeants de nos Caisses apprendront ainsi que, dans cette importante Coopérative similaire, la formation, les capacités professionnelles et personnelles des bénéficiaires ainsi que la confiance qu'ils inspirent jouent un très grand rôle lors de l'octroi d'un

cautionnement. Et une fois la signature donnée, le service comptable y afférent (éventuellement une fiduciaire professionnelle) est tenu de suivre consciencieusement l'évolution de la situation du client cautionné et de signaler toutes aggravations ou complications. (Les passages en italique l'ont été mis par nous.) A la lecture de cet intéressant exposé, les membres des comités, les gérantes et les gérants de nos Caisses seront certainement convaincus que si « leur » Coopérative de cautionnement se voit parfois dans l'obligation de rejeter une demande de cautionnement, cette décision intervient toujours à bon escient et non seulement dans l'intérêt des Caisses créancières, mais aussi des solliciteurs de cautionnement.

—pp—

Le cautionnement dans les entreprises petites et moyennes

(par M. Martin Mathys, sous-directeur de l'OVCM, Lausanne)

Cet article se propose de traiter le problème du cautionnement et de ses applications pratiques au niveau des entreprises petites et moyennes.

Il décrit d'abord le but et l'activité des coopératives de cautionnement avant de préciser les conditions régissant l'octroi d'un cautionnement et les conséquences de cet acte.

But et activités des coopératives de cautionnement

Les coopératives de cautionnement tendent à réaliser les problèmes de financement et de crédit de toutes entreprises indépendantes, sous forme de cautionnements solidaires délivrés à des banques. Il n'est pas question de remplacer les établissements financiers, mais de parfaire et de compléter leur rôle, quand les garanties usuelles qu'ils demandent ne peuvent plus être fournies ou quand le plafond des avances antérieures est atteint dans le régime ordinaire.

Certaines professions, toutefois, sont exclues réglementairement du rôle des bénéficiaires : agents généraux de compagnies d'assurance - régies d'annonces et agences - physio-praticiens - architectes - bureaux d'ingénieurs - physiothérapeutes - pharmaciens - toutes les pro-

fessions libérales telles que médecins, médecins-dentistes, avocats, notaires, agents d'affaires, etc.

Exceptionnellement, la Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers et le commerce de détail (CSC) à Saint-Gall, peut entrer en matière dans ces cas. *En outre, les coopératives de cautionnement se doivent de conseiller les titulaires d'entreprises qui recourent à leurs services, même en cas d'impossibilité d'intervention, de préconiser des réorganisations, des revisions de prix, des assainissements, d'apprécier des modalités de reprise ou de contrat, de faciliter des relations bancaires et autres, de faire des démarches et de préparer des transactions amiables.*

Les destinations des cautionnements sont multiples :

- financement d'investissements mobiliers et immobiliers ;
- acquisition de machines, véhicules, agencements, équipements divers ;
- reprise d'affaires, rénovations, modernisations ;
- achat, transformations, réfections d'immeubles ;
- construction d'ateliers, usines, magasins, logements ;
- augmentation de stock ;
- fonds de roulement ;
- élévation de crédits bancaires et de cessions ;

- remboursement et groupement d'emprunts bancaires et privés ou familiaux ;
- remplacement de sûretés et libération de parents, de fournisseurs, de tiers ;
- paiement de factures ;
- garantie de loyer, de concession électrique, PTT, etc. ;
- ouverture de succursales ;
- création d'entreprises.

A l'avenir, il est envisagé de participer à des opérations de leasing, de factoring, de placements dans des sociétés.

Conditions principales régissant l'octroi d'un cautionnement

- a) l'entreprise doit être viable, bien dirigée et organisée, normalement équipée ;
- b) le requérant doit avoir une formation professionnelle appropriée, avec certificat de capacité + maîtrise dans les branches où elle existe, des aptitudes patronales et de bienfaisance du travail, *des qualités personnelles reconnues* (moralité, honnêteté, sobriété, persévérance à l'effort, correction en affaires, respect des engagements, sérieux, économie, situation familiale régulière) ;
- c) la situation financière doit être au moins équilibrée ;
- d) la comptabilité doit être bien tenue et conforme, aisément contrôlable, avec des résultats antérieurs positifs ;
- e) les perspectives et les débouchés pour les années à venir sont assurés ;
- f) antécédents favorables (pas de faillite, ni de concordat à dividende insignifiant, pas d'acte de défaut de biens, peu ou pas de poursuites).

Ces critères sont également valables pour les reprises comme pour les créations d'entreprises.

Limite des interventions

Les coopératives de cautionnement ne peuvent dépasser la limite légale de 50 000 francs par cas.

En complément et selon les mêmes bases d'appréciation, par l'intermédiaire des offices de cautionnement régionaux et cantonaux, la CSC, à Saint-Gall, peut accorder une couverture bancaire de 100 000 francs au maximum par cas.

Il s'y ajoute les participations des coopératives de cautionnement hypothécaire dans les secteurs où elles ont leur activité et si une opération immobilière est en jeu.

Dans le canton de Vaud, l'Office vaudois de cautionnement hypothécaire a un plafond de 150 000 francs par cas et l'Office vaudois de cautionnement pour la petite et moyenne industrie, de 100 000 francs.

Formes des prêts cautionnés

- a) compte-courant commercial (acte d'ouverture de crédit avec déclaration de cautionnement en la simple forme écrite) ;
- b) contrat de prêt avec réserve de propriété (éventuellement billet à ordre avalisé) ;
- c) crédit de cessions de factures ou de créances ;
- d) prêt à terme ;
- e) prêt hypothécaire ;
- f) garantie de loyer, de paie de lait, de concession, de construction (adjudication ou bonne exécution des travaux).

Durée

Elle est en moyenne, de 10 ans, au maximum : 15 ans. Lorsqu'il s'agit de financer l'achat de véhicules ou de machines, l'amortissement est ramené à 5 ans ; il est également accéléré pour éviter de nouveaux investissements non absolument indispensables.

De toute façon, l'engagement de cautionnement s'éteint contractuellement à la remise de l'entreprise, en cas de cessation d'activité ou de départ du débiteur.

Taux d'intérêt et frais

Les banques calculent un intérêt en fonction du marché de l'argent ; attendu qu'elles sont garanties totalement par les coopératives de cautionnement, elles appliquent un taux plus avantageux.

Une commission de 1/2 % l'an est prélevée en sus, en faveur des coopératives de cautionnement, soit chaque année, soit en totalité à l'ouverture du crédit cautionné, avec une réduction proportionnelle à la durée et une restitution du solde anticipé, si l'emprunt est remboursé plus rapidement. Ces recettes diminuent, en fait, les prestations des pouvoirs publics.

Les frais d'enquête comprennent :

- a) une finance d'inscription de 40 à 100 francs.
- b) les débours afférents aux déplacements et aux travaux fiduciaires préliminaires ;
- c) les actes et les recherches ou études complémentaires ;
- d) éventuellement la souscription de parts sociales, si l'affiliation à la coopérative de cautionnement est exigée.

En plus la CSC perçoit une contribution d'enregistrement de 100 francs.

Il faut préciser que ces frais sont, dans la règle, inférieurs aux honoraires d'un agent d'affaires, notaire, avocat ou d'une fiduciaire.

A part la finance d'inscription, qui n'est pas remboursée lors d'un refus, ils ne sont facturés qu'en cas d'intervention.

Sûretés auxiliaires

Dans le cadre des institutions qui nous occupent, l'acceptation d'une sollicitation d'emprunt est basée *primordialement sur la confiance et les capacités professionnelles et personnelles du bénéficiaire* ; il est nécessaire de se prémunir contre le risque-décès. Les garanties accessoires les plus souvent retenues sont les suivantes :

- a) nantissement de polices d'assurance-vie, de risque-pur, de titres et autres valeurs ;
- b) gage immobilier en 2e, 3e, voire en 4e rang, par cédula hypothécaire au porteur, en premier lieu, pour limiter les frais ; incorporation du bordereau industriel, chaque fois que c'est possible ;
- c) réserve de propriété sur des machines, véhicules, agencements, installations, etc., selon les dispositions formelles imposées ;
- d) dépôt du bail et cession du produit de la remise éventuelle ;
- e) cession de créances, de factures, de part d'héritage ;
- f) cession de salaires à toutes fins utiles ;
- g) arrière-cautionnements de parents, amis, fournisseurs, remettants.

Dans le cadre d'une association, l'arrière cautionnement personnel des associés, avec cessions de salaires, est prévu ; dans celui d'une SA, c'est l'engagement du dirigeant-responsable ou du principal actionnaire.

La constitution de garanties qui, apparemment, n'ont pas de valeur immédiate, notamment celle en 2e position après des dettes existantes, peut servir de contrôle à de nouveaux emprunts, lesquels ne peuvent être souscrits qu'avec l'autorisation du créancier-gagiste intéressé.

Les documents et valeurs ayant trait aux sûretés annoncées sont toujours détenus par les banques outillées à cet effet.

Comptabilité

Elle doit être régulièrement tenue dans chaque entreprise cautionnée, soit par le service comptable y afférent, par la fiduciaire professionnelle

ou une fiduciaire privée. Les coopératives de cautionnement ont leur propre fiduciaire ; elles ne sont pas obligées de l'imposer.

Dans le canton de Vaud, des expériences valables ont été faites par le régime libéral qui y prévaut. Pour autant que ses comptes soient correctement suivis, chaque bénéficiaire de cautionnement est libre de traiter avec la fiduciaire choisie ; si des défaillances ou irrégularités surviennent, c'est la Fiduciaire des arts et métiers SA qui est chargée de la comptabilité ou la fiduciaire professionnelle compétente.

Les coopératives de cautionnement reçoivent les extraits de bouclements annuels, avec les commentaires y relatifs, dès qu'ils sont établis ; elles ont la faculté, en tout temps, d'exercer des pointages ou d'exiger des contrôles périodiques. *Chaque fiduciaire est invitée à suivre consciencieusement l'évolution de la situation de son client cautionné et de signaler toutes aggravations ou complications.*

La CSC, à Saint-Gall, institution entièrement privée, requiert une ristourne de 10 % sur les honoraires des fiduciaires facturés aux débiteurs cautionnés pour améliorer ses fonds de réserves, à condition que ces prestations ne soient pas indirectement mises à charge des exploitants. Ces dispositions découlent d'arrangements pris avec les fiduciaires professionnelles et celles des coopératives de cautionnement.

Au besoin, des travaux spéciaux (situation ou calculs de rendement intermédiaires, assainissements, par exemple) sont commandés par les coopératives de cautionnement, qui en supportent les frais.

Dans la petite et moyenne entreprise, la comptabilité, normalement tenue, est un élément de sécurité et de contrôle indispensable.

(Service de presse de l'Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprise dans les arts et métiers (IFCAM) Lausanne, 1974.)

●●●●●●●●●●●●●●●●
Lisez et faites lire
Le Messenger
Raiffeisen
●●●●●●●●●●●●●●●●

Les propos du pédagogue

Ah! ces tristes nouvelles!

Lisez-vous régulièrement et à fond les journaux ? Oui ? Alors, vous avez du courage car, personnellement, abonné à deux quotidiens, je ne prends plus cette peine. A part de rares articles propres à m'intéresser, je glisse sur les autres nouvelles, comme chat sur braise. Pourquoi, me demandez-vous ? La raison en est simple, j'en ai assez de toutes les turpitudes, largement commentées, dont on nous gave à journée faite. Pauvre lecteur, es-tu plus avancé de connaître le sombre tableau de toutes les misères humaines ? Cela t'élève-t-il, te rapporte-t-il quelque chose ?

Tenez, dernièrement, dans un quotidien, on relatait : un viol, l'assassinat d'une vieille femme pour lui soutirer une misérable somme, la honteuse conduite d'un père de famille qui, pour mettre sa fille au pas, la rasait complètement, l'attachait avec chaîne et cadenas au pied d'un lit, et, le soir, l'enfermait dans une armoire. Dans un autre journal : l'attaque en pleine rue d'une dame pour lui subtiliser sa sacoche, le rapt d'un enfant, le plasticage d'une banque, la conduite indigne d'une mère dénaturée qui étrangle son bébé et... j'en passe. Ajoutez à cela, au fil des jours : guerres, révolutions, attentats, hold-up, prise d'otages, tortures, scandales financiers de toutes sortes, etc. Tenez, dernièrement, lors de la reconstitution d'un crime passionnel, particulièrement crapuleux, on ne laissait dans l'ombre aucun détail de cette horrible tragédie, de quoi satisfaire évidemment les amateurs d'émotions fortes.

On nous comble vraiment et si, après ces réconfortantes lectures, vous demeurez encore insatisfait, vous êtes un type extraordinaire... ou d'une insensibilité rare. Causant récemment avec un homme de lettres bien connu, celui-ci me disait : « Je ne lis plus les journaux, tant la lecture de tous ces désordres m'obsède. » Mais enfin, cet étalage nauséabond est-il absolument indispensable pour la survie d'un journal ? Est-il vraiment nécessaire de tout signaler ? Ne pourrait-on pas nous faire grâce de quelques-uns de ces faits divers ou du moins les ré-

duire à leur plus simple expression ? Pourquoi exciter sans cesse la curiosité malade de certains lecteurs, leur hantise de l'extraordinaire ? Est-ce pour donner des idées à ceux qui en sont démunis ? Sans doute, on ne peut tout ignorer, mais s'il vous plaît, de la mesure !

Sur tous les plans, notre pauvre humanité est en plein désarroi. N'aurait-elle pas besoin d'exemples édifiants, bénéfiques, capables de l'élever ? Les responsables craignent-ils de froisser une certaine classe d'abonnés en omettant de leur faire part, en premier bien souvent, de quelque extraordinaire et excitante nouvelle qu'on monte en manchette et en titres fracassants ? Pourquoi ne pas réserver dans les colonnes d'un journal une rubrique spéciale où seraient relatées

tant de généreuses actions issues de partout ? Heureux antidote à toutes ces vilenies dont on nous abreuve, elles auraient pour effet de nous entraîner au bien, de donner à notre vie quotidienne une autre coloration et une vision plus réconfortante de l'homme. Sans doute, point n'est besoin d'évoquer seulement les faits héroïques, les œuvres d'êtres exceptionnels, mais tout simplement de présenter un large éventail des vertus courantes, des gestes charitables, des généreux dévouements, et ils sont nombreux, croyez-le moi... mais on en parle si peu ou pas du tout.

Quand on pense à la place, si importante, et bien en vue, réservée aux comptes rendus dithyrambiques des exploits des sportifs de tous genres, à la vie des vedettes de la chanson, de la musique, du cinéma, du théâtre, de la politique, aux charmes indiscutables des reines de beauté, on se pose avec angoisse cette question : « Mais, où sont donc les authentiques valeurs ? ».

-Pi-

L'achat d'une résidence secondaire

Les us et coutumes peuvent varier d'un pays à l'autre, à plus forte raison, d'un continent à l'autre. Il y a cependant, en matière d'économie et de finance, des règles générales immuables que l'on ne peut pas, à la longue, ignorer ou transgresser en vain.

Un de ces principes, qui nous concerne tout spécialement en notre qualité de « banquier » de nos communautés rurales et qui doit être appliqué lors de l'octroi de prêts et crédits immobiliers veut que toute acquisition importante repose sur des bases financières solides, qu'il s'agisse de l'achat ou de la construction d'une maison familiale, de la fondation d'une propre entreprise artisanale ou de la réalisation de tout autre projet, dont la bonne (ou la mauvaise) fortune marquera de son empreinte toute notre existence future. Or, il ne peut pas y avoir, dans ce domaine, de fondement de tout repos, de lien puissant et attachant entre l'emprunteur et son entreprise sans l'investissement d'une saine proportion de capital personnel. On rétorquera peut-être que cet ap-

port doit réduire automatiquement et sensiblement le cercle des propriétaires et débiteurs potentiels, qu'il ne pourra être fourni que par quelques-uns seulement, précisément par ceux qui eurent la chance de venir au monde dans un milieu sinon fortuné, du moins aisé. Il n'en est rien, car le montant de ce capital personnel est fixé de façon à ce qu'il puisse, normalement, être constitué petit à petit par la plupart des citoyens. Sa formation implique naturellement un minimum d'esprit de prévoyance, de sens de l'économie dans les jeunes années déjà. Celui qui ne parvient pas à créer quelques réserves, alors que ses charges sont encore relativement modestes, ne pourra guère, plus tard, faire face aux obligations découlant de la possession et de l'entretien d'un immeuble. De tout temps et dans tous les pays, il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais, d'amélioration de la situation matérielle des particuliers sans effort personnel, sans esprit de prévoyance, mère de l'épargne et sœur de la modération, selon Samuel Smiles.

La possession et le maintien de la propriété impliquent également l'ob-

servation d'une autre règle éprouvée : les charges qui en découlent doivent être en saine relation avec les revenus réguliers. Un chez-soi, par exemple, doit être source de joie et non pas de soucis lancinants.

On fait parfois à nos Caisses le reproche d'être trop exigeantes. Comment pourraient-elles, si cela était réellement le cas, rester compétitives dans le secteur du crédit immobilier si tous les autres établissements financiers du pays appliquaient des règles plus souples, plus larges ? Les constatations que nous faisons fréquemment par le truchement de la Coopérative de cautionnement, appelée à appuyer des hypothèques de queue dont les titres de premier rang sont placés ailleurs, prouvent que dans ses grandes lignes, notre politique de crédit correspond bien à celle des autres établissements hypothécaires du pays.

Et ces principes, valables lors du financement d'une maison familiale, par exemple, le sont à double titre lorsqu'il s'agit d'accorder un prêt hypothécaire sur une résidence secondaire, opération de crédit encore inconnue dans nos institutions il y a 20 ans, mais qui fait aujourd'hui partie de la gamme de leurs prestations de service. Ici, on redoublera de prudence, car il s'agit d'objets — comme leur nom l'indique — de seconde nécessité et dont la valeur peut évoluer rapidement, au gré des caprices de la conjoncture.

Qu'en est-il à l'étranger, notamment dans les coopératives d'épargne et de crédit similaires ? Nous avons aujourd'hui l'aubaine de pouvoir présenter le point de vue de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins qui sont, au Canada, ce que nos Caisses Raiffeisen sont en Suisse, position exposée sous le titre ci-dessus, dans la revue d'information qu'elle publie à l'intention des familles de ses membres, revue qui tire à près de 250 000 exemplaires. Pour la meilleure compréhension des exigences posées, ajoutons qu'à ce moment-là un dollar canadien (\$) valait environ 2.50 francs suisses. -pp-

Le rêve d'un retour à la terre

A chaque printemps, nos campagnes sont sillonnées de citoyens à la recherche d'un lopin de terre, d'un chalet ou d'une ferme... La congestion des

grands centres urbains fait rêver de plus en plus de gens d'un retour à la terre sous forme d'une résidence secondaire.

Avant d'acheter un terrain pour y construire un chalet ou d'acheter une maison de campagne, il faut déterminer si l'on a vraiment les moyens financiers de poser un tel geste et la capacité d'entretenir deux maisons. Il est aussi à prévoir que des enfants âgés de 5 ans suivront assez facilement leurs parents, au cours des vacances d'été et au cours des fins de semaine à la campagne, mais que vers l'âge de 15 ans, il voudront peut-être avoir leurs propres activités à la ville.

Dépendant des différentes régions de la province, une petite ferme avec résidence peut facilement valoir entre \$ 20 000 et \$ 35 000. A cause de la forte demande, le prix de ces propriétés a augmenté régulièrement au cours des dernières années. Avec les nouvelles taxes imposées aux acheteurs étrangers, il est possible que les hausses annuelles dans les prix aient tendance à freiner. Au Québec, environ 25 % des bonnes terres agricoles seraient la propriété d'étrangers ou sous spéculation. Cette situation risque de provoquer une destruction du secteur agricole et il est prévisible que les différents niveaux de gouvernement inciteront éventuellement les propriétaires de bons sols qui ne sont pas exploités à les cultiver...

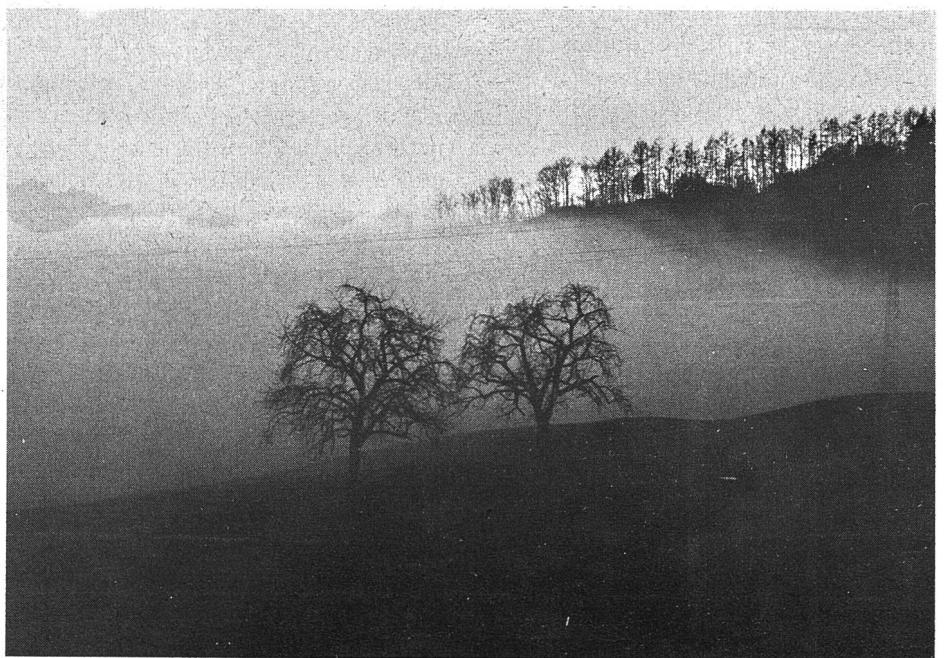
Faut-il acheter ou construire ?

Un modeste chalet à la campagne avec un terrain d'une dizaine de mille pieds carrés peut valoir entre \$ 10 000 et \$ 18 000 dépendant du site et de l'état de la propriété. Un chalet habitable l'hiver vaut plus cher. Les taxes, les assurances et l'entretien d'un tel immeuble atteignent assez facilement la somme de \$ 800 à \$ 1000 par année en supposant que le propriétaire soit prêt à bricoler. Dans le cas de résidences secondaires plus sophistiquées, le coût d'achat et les frais annuels sont beaucoup plus élevés.

Pour les adeptes du camping, il leur est toujours possible de s'acheter un magnifique terrain sur le bord d'un lac en vue d'y construire eux-mêmes leur maison tout en vivant sous la tente. Cependant, les municipalités rurales ont de plus en plus de restrictions sur la qualité et sur la durée de la construction.

Généralement, les hypothèques pour les résidences secondaires sont plus difficiles à obtenir que sur les résidences principales. Le montant du prêt dépend de la valeur de revente de la propriété et de la solvabilité de l'emprunteur. Le minimum de comptant exigé de la part de l'emprunteur peut varier entre 25 % et 40 % de l'évaluation faite par le prêteur.

Faut-il acheter une maison déjà construite ou une maison neuve ? Les résidences secondaires déjà construi-



Mer de brouillard à la Tour de Gourze.

Photo P. Favre

tes possèdent généralement un meilleur site. On peut aussi faire une acquisition intéressante, parce que le propriétaire est pressé d'avoir ses fonds. L'espoir d'une vente rapide est susceptible d'entraîner une diminution du prix. Il y a eu au cours des années, une augmentation constante du prix des terrains, de la main-d'œuvre et des matériaux de construction: vous bénéficierez des coûts moins élevés du passé.

Quand on a l'œil d'un expert

Bien entendu, si vous décidez d'acheter une maison moins récente, il faut vous assurer qu'elle est en bon état. Vérifiez ce qu'il y a à réparer ou à remplacer. Examinez la toiture, les murs, les plafonds et les planchers. La maison est-elle de niveau? Le chauffage, la plomberie et l'électricité ont-ils été remplacés? Il faut faire la liste des améliorations nécessaires et procéder à l'estimation des travaux. On l'ajoute au prix d'achat pour avoir une base de comparaison avec d'autres propriétés.

Vous pouvez parcourir différentes régions pour déterminer quel genre de maison est susceptible de vous intéresser et visiter quelques propriétés à vendre. Cette façon de procéder vous aidera à préciser vos goûts et à connaître les prix demandés. Quand vous aurez déterminé le genre de propriété qui vous plaît et le prix que vous pouvez payer, demandez à un courtier d'immeubles de vous montrer quelques maisons qui peuvent correspondre à vos besoins.

Le courtier peut vous faire gagner du temps et vous éviter des efforts. Son jugement sera inestimable en matière de prix et de valeur de revente. Il connaît bien le marché, la qualité des immeubles et leur valeur marchande. Il pourrait servir d'intermédiaire pour vous permettre, ainsi qu'au vendeur, de parvenir à un accord. Ses honoraires sont payés par le vendeur. Il peut également vous conseiller judicieusement en matière d'hypothèque.

*Jean-Marc Roy,
directeur général adjoint,
Service immobilier
Fiducie du Québec.*

Opinions et commentaires

Finances fédérales

Une affaire de confiance

La « Correspondance syndicale suisse » décèle une série de signes annonciateurs d'un accueil bienveillant aux projets fiscaux du Conseil fédéral. Elle énumère quelques événements favorables à l'introduction de la TVA et à l'aménagement de l'impôt fédéral direct.

D'abord, le 28 octobre, les quatre partis représentés au Conseil fédéral sont parvenus à une entente: radicaux, socialistes, démocrates-chrétiens et démocrates du centre se sont accordés pour assurer le succès du projet sur le plan parlementaire. Immédiatement après, la commission du Conseil national, chargée d'examiner les divergences entre les deux Chambres, a démontré sa bonne volonté; sur dix-neuf divergences, il n'en subsiste que cinq; le ralliement du Conseil des Etats paraît possible à leur sujet. Le 31 octobre à Montreux, le congrès du parti socialiste a repoussé une proposition de dire non à la TVA. Enfin, un sondage d'opinion fait en août et septembre par la Société suisse de recherches sociales et pratiques de Zurich et par l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne, auprès de 700 personnes, aurait donné les résultats suivants: 48,7 % de personnes favorables au projet fédéral, 37,6 % d'opposants et 13,7 % sans opinion.

Pour l'Union syndicale suisse, il subsiste deux grandes inconnues:

- L'attitude des restaurateurs et des hôteliers. Admettront-ils le compromis parlementaire qui leur assurerait, pour une période transitoire de quatre ans, un taux de faveur TVA de 6 % au lieu de 10 % (Conseil national) ou de 9 % (Conseil des Etats)?
- Et surtout la détermination des citoyens lors du scrutin de juin 1977. La CSS écrit: « L'expérience démontre que le citoyen offre moins de résistance aux arguments démagogiques et fallacieux quand il est question d'impôts. En l'espèce, on peut s'attendre à ce que les fabricants de tels arguments se surpasseront... »

Cette appréciation appelle un correctif. Le secteur de l'hôtellerie et de

la restauration n'est pas le seul à éprouver une appréhension justifiée. De nombreux autres producteurs et distributeurs de biens et de services, non assujettis à l'ICHA, craignent les conséquences de leur assujettissement à la TVA, qu'il s'agisse des complications administratives ou de l'effet sur les prix.

Surtout, il est un peu trop simple d'affirmer que le citoyen est sensible aux arguments démagogiques. Sans doute, lors de scrutins récents, s'est-il montré particulièrement négatif; ce n'est pas la preuve d'une séduction par la démagogie; c'est plutôt la révélation d'une méfiance à l'égard des projets gouvernementaux. Cette méfiance n'est pas sans fondements; elle résulte du spectacle de la grave détérioration des finances fédérales qui a commencé bien avant la fin de la période de prospérité.

Il faut donc d'abord rétablir la confiance; cela n'est possible que par l'assurance d'un nouvel équilibre garanti pour plusieurs années. Or, les prévisions officielles montrent que, même avec la TVA, les déficits fédéraux subsisteront; ce n'est pas une perspective propre à susciter l'enthousiasme du contribuable, si bien disposé soit-il. Seule la certitude d'une adaptation des dépenses aux recettes justifierait un vote positif en juin 1977.

Groupements patronaux vaudois

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer S.A.,
1020 Renens VD

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

La publicité dans « Le Messager Raiffeisen » touche plus de 13 500 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

Chèques de voyage perdus ou dérobés

Attention :
il y a chèque de voyage
et chèque de voyage !

Depuis quelques années, en collaboration avec la banque centrale, nos Caisses Raiffeisen sont en mesure d'offrir à leurs clients des chèques de voyage de l'American Express Company, décrits et reconnus comme « véritable monnaie internationale, garantie contre la perte ou le vol ». Citons à ce propos le passage suivant d'un prospectus édité à l'époque à l'intention du public :

« ... Les Travelers Cheques de l'American Express sont connus et acceptés dans le monde entier. Depuis 1891, ces chèques de voyage, de réputation universelle, constituent le moyen de paiement le plus utilisé dans les voyages internationaux.

» Lorsque vous voyagez avec des Travelers Cheques de l'American Express, vous n'êtes pas tenu de vous adresser spécialement à une banque pour les convertir en monnaie locale. Vous pouvez, en effet, régler vos achats dans les magasins, ainsi que vos notes d'hôtel, de restaurant et vos frais de voyage dans le monde entier, directement avec les Travelers Cheques de l'American Express. Vos fonds de voyage, convertis en Travelers Cheques de l'American Express sont assurés d'une protection totale. Personne d'autre que vous ne peut les utiliser. Si vous les perdez ou s'ils sont dérobés, vous en obtiendrez un prompt remboursement grâce au réseau international d'agences de l'American Express... »

Nous ignorons si d'autres émetteurs de chèques de voyage offrent la même garantie. Nous nous permettons d'en douter, après avoir pris connaissance de la lettre d'un lecteur, publiée dans le numéro du 12 août dernier de l'édition en langue allemande du journal « Touring ». En voici la traduction libre :

« Ma fille et son ami se trouvaient à Bombay en janvier dernier. Ils prirent un ticket de vol qui devait leur permettre, le lendemain, de se rendre à Bangkok. Appelés à prouver qu'ils disposaient de suffisamment d'argent pour toute la durée du séjour prévu en Thaïlande, ils présentèrent deux chèques de voyage de 1000 dollars. Quelques instants après le déroulement de l'opération, ils furent accostés dans la rue par un Allemand et un Hindou qui, sous la menace d'un poignard, leur demandèrent de choisir entre la bourse et la vie. Les deux chèques de 1000 dollars changèrent ainsi rapidement sinon de propriétaires légitimes, du moins de porteurs. Sur ce, nos deux Suisses se rendirent au poste de police le plus proche : plainte, rapport en bonne et due forme, etc. Le contrôle de leur solvabilité ayant eu lieu avant le vol, ils partirent néanmoins le lendemain pour Bangkok. Au

bout de 10 jours, les chèques n'ayant pas été remplacés, nos voyageurs rentrèrent au pays. Ces chèques n'ont pas été remplacés jusqu'ici, paraît-il. « On » prétend maintenant qu'ils n'ont pas été dérobés, mais... remis ! »

On croit rêver.

Nous ajouterons que l'auteur de ces lignes n'a pas dévoilé le nom du tiré des chèques de voyages en question. Nous avons tout lieu de croire que l'American Express Company n'est pas en cause ici, car elle n'aurait pas manqué de démentir ou de mettre les choses au point. Il est donc permis d'admettre qu'il s'agit de chèques de voyages tirés sur un autre établissement.

Conclusion : avant de commander de tels chèques, se renseigner très exactement sur la garantie réelle offerte en cas de vol ou de perte.

-pp-

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31 décembre 1976

Les gérantes et les gérants auront certainement pris à temps déjà les dispositions qui assureront un prompt établissement des comptes annuels, une fois la dernière opération de 1976 passée dans les livres.

Les comptes annuels et le bilan doivent être présentés au comité de direction et au conseil de surveillance avant le 1^{er} mars 1977 (article 25, lit. e, des statuts) et être remis à l'Union pour le 1^{er} mars 1977 au plus tard.

Les gérants commenceront donc maintenant les travaux préliminaires du bouclage annuel. Ils vérifieront si tous les intérêts ont été calculés et si les différents extraits ont été préparés (relevés des comptes avec les soldes au 1^{er} janvier, pages 2 + 3 de l'extrait de profits et pertes, etc.).

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile durant les derniers jours de l'année. La Banque Nationale Suisse insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'exercice, la banque centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » — donc 1976 — tous les envois (groupes, versements sur chèques postaux) effectués jusqu'au 31 décembre et portant encore par conséquent le sceau postal de décembre, à la condition toutefois que la poste les lui remette le 3 janvier au plus tard. Les versements lui parvenant après cette date ne pourront plus être comptabilisés sur compte ancien. Dans certains cas, le solde du compte de l'Union, dans les livres de la Caisse, accusera donc une différence par rapport à celui du relevé de la banque centrale, différence qui sera aisément justifiée par les pièces à l'appui et qui disparaîtra automatiquement en compte nouveau.

On évitera, autant que possible, les tout derniers jours de l'an, les opérations de caisse avec la banque centrale, par compte de chèques postaux ou avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre, au moment de l'éta-

blissement de l'état de caisse par le président du conseil de surveillance, en conformité des directives qu'il aura reçues de l'Union. Pour occasionner le moins de dérangement possible, on choisira pour ce travail le moment le plus opportun, d'entente avec le gérant, en cette fin du dernier jour de l'an. On en dressera procès-verbal dans le registre ad hoc.

Il doit y avoir concordance absolue entre le solde en caisse ainsi établi et celui qui figurera au bilan.

Avant ce contrôle, le gérant aura eu le soin de porter en compte tous les frais généraux, tels que salaires, location, débours divers, de manière à ne plus devoir modifier le solde en caisse après le passage du président du conseil de surveillance.

Tenue des journaux de caisse durant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le contrôle de caisse effectué par le président du conseil de surveillance le 31 décembre au soir doivent être comptabilisés sur compte nouveau (donc 1977).

Exemples : un intérêt échu le 5 décembre 1976, payé le 2 janvier 1977, figurera comme « impayé » à l'extrait des débiteurs de 1976, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1977.

En ce qui concerne les coupons échus, mais encaissés au début de janvier 1977 seulement, leur montant *net* figurera, à l'extrait des obligations dans la colonne 6, « intérêts impayés ».

Au journal principal, on réservera, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations ordinaires de clôture, soit la capitalisation des intérêts sur la base des extraits et l'inscription des soldes « pour balance », des « sommes » et des « sommes égales » pour chaque chapitre. On recommencera directement sur la page suivante, en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes « à nouveau » qui ne peut se faire qu'une fois le bilan établi. Les inscriptions nouvelles interviendront successivement et dans leur ordre chronologique.

Au journal de la caisse d'épargne, on réservera une page entière pour la récapitulation des mois.

Afin de permettre en tout temps un contrôle précis et aisé des espèces, le solde en caisse établi au 31 décembre, et reporté comme solde à nouveau au 1^{er} janvier, sera inscrit immédiatement à l'encre.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les impôts à la source (impôt anticipé, en abrégé : IA).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

Intérêts des parts sociales

L'IA est ici de 35 % du montant brut de l'intérêt. Pour une part sociale de 200 francs, le sociétaire recevra :

Taux de l'intérêt	Intérêt brut fr.	IA fr.	Intérêt net qui sera versé au coopérateur fr.
6 %	12.—	4.20	7.80
5 %	10.—	3.50	6.50
4 %	8.—	2.80	5.20

Intérêts des obligations et placements à terme :

IA : 35 % de l'intérêt brut.

Intérêts des avoirs en caisse d'épargne et en comptes de dépôts :

Ces avoirs sont soumis à l'impôt anticipé de 35 %, à calculer — toujours — sur l'intérêt brut, donc avant la déduction éventuelle de frais de port, de versements sur comptes de chèques postaux, etc.

Exception : les dépôts d'épargne et les comptes de dépôts sur livrets nominatifs dont l'intérêt brut n'excède pas 50 francs sont exonérés de tout impôt, ce qui revient à dire que les livrets nominatifs dont l'intérêt brut est supérieur à 50 francs et tous les livrets au porteur sont passibles de l'IA.

Intérêts des avoirs en compte courant à vue

IA 35 % du montant brut des intérêts effectifs, soit avant toute déduc-

tion de commission, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 50 francs — y compris ceux des comptes salaires figurant sous ce chapitre — ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Exception : les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la banque centrale (compte de crédit, etc.) sont exonérés de l'IA.

En prévision de l'imputation de l'impôt il est absolument indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres, dans tous les carnets, relevés de comptes, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre de négociation sur obligations

Le droit de timbre de négociation unique (donc calculé indépendamment de la durée du titre) est de 1 ‰ du capital placé. Il est encaissé lors de la remise de l'obligation à l'ayant droit.

Si l'obligation a dû être remise directement à un commerçant de titres, donc à une autre banque ou à une société financière qui la détient en nantissement ou en dépôt, l'établissement en question a dû s'acquitter envers la Caisse de la moitié seulement du timbre de négociation, montant qui sera livré à Berne. Cas échéant, on précisera sur la formule 122 (verte), par exemple : « Nouvelles émissions et conversions : fr. 60 000.—, dont fr. 10 000.— à 1/2 ‰ = fr. 55.—. »

Droit de timbre de négociation sur les placements à terme des collectivités de droit public (communes, etc.) et des particuliers.

Nous nous référons tout spécialement ici à la circulaire du 20 février 1976, remise à toutes les Caisses affiliées. Ce droit doit être perçu sur tous les placements à terme de ces collectivités de droit public d'une durée supérieure à douze mois. Il en est de même des placements à terme des particuliers.

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social versé dé-

passé fr. 50 000.— (anciennement fr. 10 000.—). Il est de 2 % sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également la formule nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations seront adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison, des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union et les Caisses en seront débitées individuellement dans le courant de l'année 1977.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. En faisant rapidement les preuves habituelles pour chaque compte, en procédant avec méthode et sans hâte excessive ou précipitation, on peut se passer de « brouillons » qui sont très souvent des sources d'erreurs.

Relevé des comptes courants de l'Union

Les comptes courants à l'Union sont bouclés — avec capitalisation des intérêts — à fin novembre. Un extrait complémentaire contenant toutes les opérations en capital depuis cette date au 31 décembre sera remis aux Caisses au début de janvier.

MM. les gérants éviteront d'en solliciter l'envoi avant les premiers jours du nouvel exercice, la mécanisation de la comptabilité de la Centrale ne permettant guère une remise individuelle anticipée.

Ils mettront tout leur honneur à procéder promptement à l'établissement des comptes annuels. Ayant fait méthodiquement les travaux préparatoires qui allègent le bouclage, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, même bien avant l'échéance du délai imparti, des comptes irréprochablement établis, témoignage de leur savoir-faire et de leur dévouement

-pp-

Vacances dans une Suisse propre

Du 3 au 7 août 1976, une caravane d'un genre très particulier a traversé notre pays. Partie de Zurich, elle a gravi les cols et traversé les places de camping. Son objectif : recommander aux touristes, aux campeurs, aux populations de contribuer à conserver intact le visage aimé de la patrie. C'est la Ligue pour la propreté en Suisse, en collaboration avec la Ligue suisse pour la protection des eaux et de l'air, qui avait pris cette initiative. Un camion à ordures Ochser, deux voitures du TCS, une poignée de volontaires ont pris part à cette campagne d'information, qui a rencontré un vif succès.

A son arrivée à Montreux, jeudi 5 août, la caravane a été accueillie par une délégation de la Municipalité, de l'Office du tourisme et de la police locale. Tous se sont plu à reconnaître la nécessité de cette campagne. M. Wolfgang Moser, secrétaire central de la Ligue pour la propreté en Suisse, fit part des observations recueillies : si d'une façon générale le campeur et le touriste sont respectueux des sites et s'efforcent de laisser place nette derrière eux, il y a encore bien des négligences : poubelles que personne ne vide, déchets abandonnés n'importe où...

Le jour de l'Assomption, le 15

août, des centaines de touristes de tous âges se pressaient sur le chemin abrupt qui conduit de Wasserauen au Seealpsee, au pied du Saentis. On eût bien étonné ces montagnards en leur faisant observer qu'ils contribuaient aussi à enlaidir ce site idyllique : les enfants jetaient allègrement dans la nature les papiers enveloppant les bonbons acidulés, ainsi que les bâtonnets de plastique qui portent les glaces. L'équité oblige de constater que les fumeurs, en abandonnant ça et là, n'importe où, leurs mégots, leurs allumettes et leurs emballages, figurent en bon rang parmi les pollueurs. Et ces minimes négligences finissaient par consteller les chemins et leurs abords de reliquats peu esthétiques.

Belle occasion de rappeler à la jeunesse et aux insouciantes qu'en matière de pollution et d'atteinte à la pureté des sites, c'est dans l'anonymat de la foule — et aussi dans la solitude — qu'il faut être le plus vigilant !

Certainement la Ligue pour la propreté en Suisse — en allemand « Aktion Saubere Schweiz » — poursuit une œuvre méritoire. Elle est heureuse de constater qu'elle peut compter sur la collaboration active des familles, des autorités et du corps enseignant.

A. P.

Une soirée de Sylvestre avec la participation des pompiers

Cela arrive parfois, souvent même, qu'on le veuille ou non. Mais en général, lorsque les pompiers sont invités à participer, l'ambiance de la fête s'est singulièrement assombrie. Les sapeurs n'y trouvent plus que des visages marqués par la peur ; ce qu'il faut alors éteindre, ce ne sont plus des soifs inextinguibles, mais l'incendie allumé par une imprudence quelconque, par une négligence difficilement excusable.

Tout organisateur d'une « party » de Sylvestre devrait observer les règles suivantes : les guirlandes en papier doivent être placées suffisamment haut, mais pas trop près des lampes. Il serait préférable d'utiliser pour cette décoration un matériau incombustible. Il faut répartir dans la salle assez de cendriers pour qu'il ne vienne à l'idée de personne d'écraser sa ciga-

rette sur le plancher. Quant aux bombes de tables et autres farces et attrapes explosives, elles ne doivent être allumées qu'en un endroit où le risque d'incendie est absolument nul ; les bougies seront fixées de façon à ne pas basculer au premier ébranlement. En résumé, il s'agit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les cœurs — au besoin — s'enflamment, à l'exclusion des autres éléments physiques de vos hôtes. Il ne faut pas oublier que presque tout ce qui rend si gaie la soirée de Sylvestre constitue un risque d'incendie : costumes en papier, perruques, décorations de toutes sortes.

A tous les organisateurs de soirées de Sylvestre nous souhaitons plein succès, beaucoup de gais participants... et aucun pompier en service commandé !

Cipi

Il faut restaurer la confiance du peuple en l'Etat

« Tout pouvoir étatique découle du peuple », déclare l'article premier du projet d'une nouvelle constitution argovienne. La future loi fondamentale du Canton d'Argovie reprend ainsi l'idée de la souveraineté populaire, telle qu'elle s'est développée notamment au cours du siècle dernier.

On peut néanmoins se demander si, ce faisant, l'on ne cherche pas à instituer ainsi une philosophie, voire une utopie étatique, qui n'ont plus cours. Peut-on — en pensant à la Suisse ou à nos cantons — encore parler aujourd'hui de souveraineté populaire ou de démocratie réelle, au sens propre de ces termes ? Qui gouverne au fond en Suisse ? Des sceptiques sont à l'œuvre : ils écrivent des ouvrages polémiques plus ou moins adroits, mais souvent superficiels et dépourvus de toute objectivité, qui ne sont que de la pure autodestruction et qui — absolument à tort — dénigrent notre pays en le présentant comme une forme moderne d'« oligarchie ».

Il est vrai que la démocratie suisse a été durement éprouvée au cours des dernières décennies. La triade « autonomie, autorité et représentation » (Max Imboden) est perturbée et déséquilibrée. Le citoyen et « son Etat » sont devenus des étrangers l'un pour l'autre, ce qui ne manque pas d'être inquiétant. La confiance sur laquelle l'activité de l'Etat doit se fonder semble disparaître de plus en plus. Toutes les autorités étatiques en assument la responsabilité : aussi bien le peuple que la représentation populaire, le gouvernement et l'administration.

Le peuple a trop demandé à l'Etat. Il est probable que les credo romantiques tels que « le peuple est bon » et « le peuple ne se trompe jamais » ne sont guère fondés. En effet, c'est le peuple lui-même qui — en poussant toujours plus ses représentants — a transformé l'Etat constitutionnel en un Etat dont l'unique objectif est de fournir des services. Dans cette course aux exigences envers l'Etat, tout le monde s'est surpassé : agriculteurs et artisans, vieillards, malades, jeunes, salariés et patrons. Chacun — et non seulement les économiquement faibles — a reçu beaucoup, voire beaucoup trop, de l'Etat. Mais personne n'a voulu acquitter la facture. C'est pourquoi notre appareil étatique, compli-

qué et fragile, a commencé à échapper au contrôle et à connaître une crise de paiement. Le citoyen constate avec découragement cette situation et, dans son désarroi, il ne parvient guère à réaliser qu'en fin de compte il en est lui-même l'artisan. Il doit réapprendre à se limiter; il doit assumer plus de responsabilités propres, ne plus attendre que l'Etat lui vienne sans cesse en aide, s'il entend restaurer un rapport de confiance et de sérénité avec ce dernier.

Si le Parlement s'est donné de la peine, il a aussi de la peine à accomplir sa tâche. Les parlementaires sont le reflet du peuple, mais ils doivent aussi informer ce dernier, lui fournir les éclaircissements nécessaires, lui montrer ce qui est juste et nécessaire à l'Etat et, dans une certaine mesure, même le « guider ». Guère préparés à faire face à de tels devoirs, ils se sont laissés manœuvrer et ont demandé à l'Etat plus que ce dernier ne pouvait leur offrir. Or la démocratie semi-directe implique une entente durable entre le peuple et les autorités. Cette entente ne peut être réalisée que par un dialogue constant. Aujourd'hui, ce

dialogue entre le peuple et ses représentants est souvent perturbé. Les parlementaires ne savent plus ce qui est vraiment utile au peuple. Il faut les décharger d'une partie de leurs tâches afin qu'ils puissent trouver à nouveau le temps de s'entretenir avec leurs électeurs et avec les citoyens en général.

C'est encore le gouvernement qui s'est le mieux tiré de cette situation, grâce à une administration qui fonctionne remarquablement. Mais on laisse souvent à cette dernière trop de latitude. L'administration fait alors preuve d'indépendance, voire d'arbitraire. On parle de l'activité des technocrates. Notre Etat en dépend. Mais ces « gens intelligents » doivent être surveillés de près et il faut leur imposer des limites. Les lois sont raisonnables; elles doivent être appliquées selon le principe de la proportionnalité des moyens. Cette revendication des citoyens constituerait à elle seule une importante tâche gouvernementale. Notre Etat doit se rapprocher à nouveau du peuple. Il faut que chacun se restreigne pour éviter que la bureaucratie ne triomphe !

Julius Binder

(Service de presse Farner)

Jours fériés pour les banques en Suisse romande en 1977

(Extrait de la circulaire No 5885 du 11 octobre 1976 de l'Association suisse des banquiers).

La liste ci-dessous mentionne les jours fériés cantonaux et les jours fériés locaux pour les plus importantes places bancaires. A ces dates les banques seront fermées. La liste a été établie d'après tous les documents actuellement à notre disposition; nous ne pouvons cependant garantir qu'elle soit exacte et complète.

Les jours fériés qui tombent en 1977 sur un dimanche ne sont pas mentionnés spécialement :

1er janvier	Nouvel-An	Toute la Suisse (il s'agit d'un samedi)
23 février	Mercredi des Cendres	Berne (seulement Delémont, Porrentruy, Laufon) **
1er mars	Indépendance neuchâteloise	Neuchâtel
19 mars	Saint-Joseph	Valais (il s'agit d'un samedi)
8 avril	Vendredi-Saint	Toute la Suisse, à l'exception du Tessin
11 avril	Lundi de Pâques	Toute la Suisse
19 mai	Ascension	Toute la Suisse
30 mai	Lundi de Pentecôte	Toute la Suisse

9 juin	Fête-Dieu	Berne (seulement Delémont, Laufon, Porrentruy) Fribourg (tout le canton à l'exception de Flamatt, Chiètres et Morat) Valais
22 juin	Commémoration de la bataille de Morat	Fribourg (seulement Morat)
8 juillet	Fête de la jeunesse	Neuchâtel (seules les banques de la ville de Neuchâtel restent partiellement fermées) *
1er août	Fête nationale	Fribourg, toute la journée, le reste de la Suisse uniquement l'après-midi
15 août	Assomption	Berne (seulement Delémont, Laufon, Porrentruy), Fribourg, Valais
8 septembre	Jeûne Genevois	Genève
19 septembre	Lundi du Jeûne	Berne (seulement Tramelan et Saint-Imier), Neuchâtel, Vaud et Valais
1er novembre	Toussaint	Berne (seulement Delémont, Laufon, Porrentruy) Fribourg (tout le canton à l'exception de Flamatt, Chiètres et Morat), Valais
14 novembre	Saint-Martin	Berne (seulement Delémont, Porrentruy)
8 décembre	Immaculée Conception	Fribourg (tout le canton à l'exception de Flamatt, Chiètres et Morat) Valais
24 décembre	Veille de Noël	Valais * (il s'agit d'un samedi)
26 décembre	Saint-Etienne	Toute la Suisse, à l'exception de Genève, Neuchâtel, Valais
31 décembre	Saint-Sylvestre	Valais * (il s'agit d'un samedi)
31 décembre	Restauration genevoise	Genève (il s'agit d'un samedi)

Association suisse des banquiers

* Seulement l'après-midi

** Seulement le matin



Taxe sur la valeur ajoutée

« Pseudo-franchise » des services bancaires

(cb) En se prononçant sur les propositions du Département des finances concernant l'aménagement de la TVA, l'Association suisse des banquiers s'est attachée à éclairer le sens de la « pseudo-franchise ». Le fait que les principaux services offerts par les banques ne seront pas soumis au nouvel impôt sur le chiffre d'affaires avec déduction de l'impôt préalable ne signifie pas en pratique que la profession bancaire n'aura pas à payer la TVA. Tout au contraire, les banques devront supporter la TVA sur les marchandises et les services qu'elles acquièrent, alors que d'autres secteurs économiques reporteront l'impôt sur leurs clients.

La « pseudo-franchise » est une conséquence indirecte des liens étroits de notre économie avec l'étranger. Les lois fiscales d'autres Etats industriels qui ont depuis longtemps introduit la TVA excluent de l'assujettissement les services bancaires. Si la Suisse ne s'adaptait pas à cette réglementation, elle porterait atteinte à la capacité concurrentielle de ses banques sur le plan international, au préjudice de l'ensemble de son économie.

En outre, les expériences faites à l'étranger montrent qu'en raison des particularités des services bancaires, le calcul et la perception de la TVA sur ces services exigeraient un appareil administratif trop compliqué et coûteux.

L'Association suisse des banquiers a déjà exprimé à plusieurs reprises son approbation du système de l'impôt sur le chiffre d'affaires avec déduction de l'impôt préalable (TVA). Elle est cependant d'avis que malgré les besoins financiers du budget fédéral, l'introduction d'un système fondamentalement nouveau ne doit pas être précipitée. Avant de se prononcer définitivement sur des dispositions si complexes, les organisations intéressées doivent absolument disposer du texte définitif du projet d'ordonnance.

Proverbe turc

Ne cherche pas à abaisser le malheureux; un jour vient où Dieu le relève.

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

Extrait des délibérations de la séance du conseil d'administration du 21 octobre 1976

Sous la présidence de M. Pierre Willi, le conseil d'administration a tenu sa seconde séance de la période administrative 1976-1980.

Le procès-verbal de la première du 29 juin 1976, tenu et présenté par M. Kurt Wäschle, gérant, est lu et approuvé.

Le gérant présente un exposé des placements sous forme de prêts hypothécaires de premier rang effectués pour le compte de la Coopérative depuis le 20 février 1976. Ils sont tous ratifiés.

Il donne ensuite connaissance des motifs à l'appui du rejet d'un nombre non négligeable de demandes de cautionnement présentées à l'administration depuis le 10 février 1976 et demande au conseil d'administration de sanctionner les décisions prises.

Le pourcentage de 6 % des demandes rejetées, comparativement au nombre total de celles qui furent présentées, peut être considéré comme normal. Toutefois, le fait qu'un cer-

tain nombre de requêtes écartées avait fait l'objet d'un préavis favorable des organes locaux des Caisses sollicitées, donna lieu à quelques réflexions judicieuses.

Le conseil d'administration prend connaissance avec satisfaction de la liste des Caisses qui ont donné leur adhésion à notre Coopérative depuis le 31 décembre 1975. En voici l'énumération selon les régions linguistiques : 11 institutions de Suisse alémanique, 7 du Tessin et 4 de Suisse romande. Au 15 octobre 1976, 1049 (89 %) des 1176 Caisses et Banques Raiffeisen affiliées à l'Union suisse avaient adhéré à notre Coopérative. Rallier à notre cause toutes celles qui se tiennent encore à l'écart est l'un des buts que la Coopérative espère atteindre à moyen terme.

Le gérant annonce quelques pertes potentielles. En effet, dans quelques cas, la Coopérative de cautionnement se verra sans doute dans l'obligation de faire honneur à sa signature.

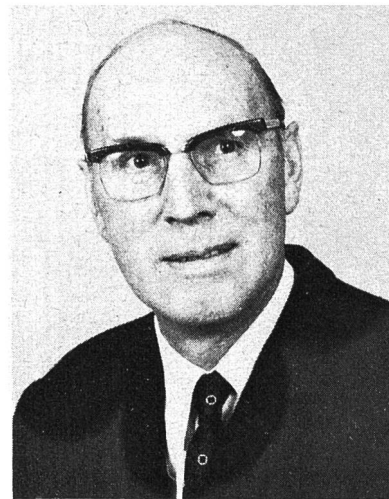
Wä
(traduction)

In memoriam

† M. Willy Gerber, Villeret

Jeudi, 23 septembre, au crématoire de Bienne, une assistance recueillie prenait congé de notre dévoué caissier.

On savait la santé de M. Willy Gerber compromise depuis bien des années, mais nul ne pensait à un départ si rapide. Aussi la stupéfaction fut-elle grande au village quand la triste nouvelle se répandit.



M. et Mme Gerber s'en étaient venus de Thounne, tout jeunes mariés, pour s'établir à Villeret, quand M. Gerber, employé, eut trouvé une situation à la Société des Forces électriques de La Goule où il travailla jusqu'à sa retraite. Très ouvert à la chose publique et désireux de participer au bien commun, M. Gerber fut conseiller municipal de 1941 à 1958. Il fut membre fondateur et seul gérant de notre Caisse locale. Il remplit fidèlement son devoir à ce poste durant 34 ans, conseillant avec compétence les membres de notre coopérative et administrant avec dévouement le bien commun. Il tenait particulièrement à cette tâche à laquelle il avait voué tout son temps libre.

Vérificateur des comptes de la commune municipale de 1939 à 1973, il fut aussi caissier de l'Union des sociétés locales, propriétaires de l'Hôtel de la Combe-Grède. Membre de la paroisse évangélique réformée, il assumait la charge de conseiller de paroisse dès la fondation de celle-ci en 1951 et jusqu'à la fin de 1968. Il était membre de la société philanthropique Union et de la Société fédérale de gymnastique, fit partie de nombreux comités et assumait souvent la charge de caissier de manifestations locales. C'est dans sa 71e année, après une vie toute de dévouement, qu'il a été repris à l'affection de son épouse, de ses trois enfants et de ses neuf petits-enfants auxquels nous présentons nos condoléances les plus sincères.

mb

Promotion de fin d'année à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans sa séance des 11 et 12 novembre dernier, le conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

Administration centrale

Fondés de pouvoir :

MM. Werner Ebnetter, bureau du personnel
Willi Reinhart, chef du centre mécanographique

Mandataires commerciaux :

MM. Alfred Feusi, service de publicité
Marc Himmelberger, centre mécanographique

Banque centrale

La signature complète (conjointement à deux) est conférée à :

M. Oscar Kobelt, chef de la comptabilité principale

Fondés de pouvoir :

MM. Willi Homberger, service de gérance des immeubles
Théo Stadelmann, secrétaire de direction

Office de révision

Mandataires commerciaux :

Les réviseurs :

MM. Pierre-Alain Beuchat
Pierre Metthez
Meinrad Schuler
Heinz Stäheli.

La rédaction du « Messenger Raiffeisen » présente aux nouveaux promus ses félicitations et ses vœux les meilleurs.

-pp-

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

La Caisse Raiffeisen de Bevaix/NE en deuil

Au matin du 1er novembre 1976, la population de Bevaix et, en particulier les membres de notre Caisse locale, appré-

naient avec consternation le décès tragique, dans sa 64^e année, de M. Jean-Claude Ribaux.

Membre fondateur en 1941, il assumait le secrétariat pendant 18 ans et en 1959 il fut élu président du comité de direction.

En effet, M. Ribaux a joué un rôle prépondérant dans la naissance et le développement de cette institution locale qui ne cesse de s'affirmer d'année en année.

Enfant de cette commune qu'il aimait tant et où il a passé la totalité de son existence, M. J.-C. Ribaux possédait à la fois un sens inné du dévouement et un dynamisme qui se traduisaient par une capacité de travail que rien ne paraissait pouvoir arrêter.

Au décès de son père, il reprit l'entreprise familiale. Agriculteur profondément attaché à sa terre et à sa commune, il porta son effort sur la viticulture et parvint à une certaine notoriété. Il œuvra dans toutes les organisations de la commune.

Il remplit pendant plusieurs législatures le mandat de conseiller communal, conseiller général, président de la société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry et fit partie de diverses commissions agricoles et viticoles.

C'était un ami qu'il faisait bon rencontrer; très ouvert à la vie de son temps, renseigné sur les nombreux problèmes de l'existence, il apportait toujours quelque chose d'utile à la communauté.

Aussi est-ce dans cette ligne que nous lui disons: « Au revoir ».

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à sa parenté, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

G. J.

Opinions et commentaires

Célestin vous le dit sans détour...

Des tout malins...

Vendredi 5 novembre dernier, je lisais dans ma gazette habituelle: « Les préoccupations des brasseurs suisses se sont encore accentuées à fin septembre, à la clôture de l'exercice 1975-1976. En effet, la production de la bière a baissé de 103 088 hectolitres (2,4 %)... »

On était donc en droit de s'attendre à une sérieuse reprise en main de tout le dossier, comme disent les juristes de nos couronnes républicaines.

Et pan sur le « pifomètre » du buveur de bière: à peine une semaine après cette communication, on lui fait savoir que le prix de la bouteille, de la chope et du « Kübeli » — n'essayez pas de chercher le mot français correspondant, nos Germaine et Marie-Lou vous feraient des yeux gros

comme des lunes — a été adapté, en direction de la hausse, cela va de soi, puisque nous voici en pleine période de compression des poussées inflationnistes.

Je n'ai jamais saisi tout ce qu'expliquait notre grand savant national, M. Kneschaurek (sauf erreur de frappe). Toutefois, je comprends encore bien moins les arguties de nos

astucieux brasseurs: pour pousser à la consommation, il faut augmenter les prix de vente d'un produit momentanément délaissé par le Suisse de 1976.

Comme quoi, notre petite fille a raison lorsqu'elle affirme avec l'autorité de ses neuf ans: « Grand-père, tu vieillis mal. »

Célestin

Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

La date de clôture de la rédaction avancée en raison du pont de fin d'année de tradition dans l'imprimerie et l'abondance des matières nous oblige de reporter au numéro de janvier 1977 la publication du compte rendu

de l'assemblée des délégués du 16 octobre 1976 à Courtepin. Nous nous en excusons auprès des lecteurs des Caisses fribourgeoises et de l'auteur de cet article.

-pp-



Sentier idyllique au-dessus de Viège.

Photo P. Favre